



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Du Conseil Communautaire**  
**De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
**DES PAYS DE L'AIGLE**

**Séance du 06 avril 2023**

**5 Place du Parc**  
**61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT**  
**DE L'ORNE**

L'an deux mil vingt-trois, le six avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 31 mars 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Delphine PRIEUR a été nommée secrétaire de séance.

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	55
PRESENTS	45
VOTANTS	51

**CONVOCAVONS**

Date	du 31/03/23
Affichée	le 31/03/23

**OBJET**

**Produit attendu en 2023 au titre de la GEMAPI**

**Étaient présents :** Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Lionel GONNET, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Danièle SADRAIN, François HUREL, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTÉ, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Daniel LANDE, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, François CARBONELL.

**Représentés :** Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER  
 Marie-Odile TAVERNIER représentée par François SAUNOIS  
 Gilbert MATELOT représenté par Danièle SADRAIN  
 Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ  
 Joël BRUNET représenté par Daniel LANDE

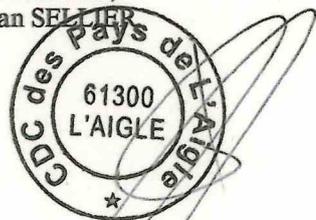
Acte reçu en Préfecture le **12 AVR. 2023**  
 Publié en ligne le  
 Certifié exécutoire **13 AVR. 2023**

**Pouvoirs :** Philippe THOURET a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN  
 Paule KLYMKO a donné pouvoir à Elisabeth JOSSET  
 Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
 Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
 Didier COUSIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN  
 Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON

Le Président,  
 Jean SELLIER

**Absents excusés :** Nadège TROUILLET  
 Virginie VIOLET

**Absents :** Pascal SUARD  
 Nathalie RIBAUT



Accusé de réception en préfecture  
 061-200068468-20230406-2023-04-06-065-DE  
 Date de télétransmission : 12/04/2023  
 Date de réception préfecture : 12/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Conseil Communautaire

Municipalités des Pays de l'Aigle

Monsieur le Président précise que le Conseil Communautaire doit voter chaque année, le produit attendu au titre de la taxe GEMAPI, afin de permettre aux services fiscaux de calculer le taux de la taxe.

Le produit de cette taxe doit couvrir le montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence.

La Communauté de Communes ayant transféré l'exercice de cette compétence à des Syndicats, le produit de la taxe devra couvrir les cotisations appelées par ces Syndicats.

Pour l'année 2023, la prévision budgétaire est fixée à 100 000 €, somme inchangée depuis 2018.

- Vu l'article 1530 bis du code général des impôts,

- Vu la délibération n° 2017-09-28-152 du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2017 instituant la taxe GEMAPI

Le Conseil, après en avoir délibéré:

Acte reçu en Préfecture le 12 AVR. 2023

Publié en ligne le

Certifié exécutoire le 3 AVR. 2023

➤ DECIDE d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 100 000 € pour l'année 2023

VOTE : UNANIMITÉ

Le Président,  
Jean SELLIER

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme.



Nadège TROUILLET  
Virginie VIOLET  
Pascal SUARD  
Nathalie RIBAUT

Absents excusés

Absents



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20230406-2023-04-06-065-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2023  
Date de réception préfecture : 12/04/2023